

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOU

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur José ALMEIDA	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****SPLAAD - Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière – Avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 - Approbation**

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD du 17 décembre 2020 a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1er juillet N au 30 juin N+1, il est désormais calé sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre N.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1er juillet 2020 a eu une durée de 6 mois puisqu'il a été clôturé au 31 décembre 2020.

Cette modification emporte diverses conséquences sur les dispositions de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, qui doit ainsi être mise à jour en conséquence. Tel est l'objet de l'avenant n°6, soumis à votre approbation.

Par délibération du conseil communautaire du 21 avril 2011, le Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réalisation de l'opération d'aménagement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » sur la commune de Bretenière dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 16 mai 2011.

Pour mémoire, ce projet porte l'ambition de développer un Technopôle Agro-Environnement (TAE) centré sur une nouvelle forme d'agriculture associant respect de l'environnement (Agriculture à haute valeur environnementale) et performance économique, sur l'ancien site de recherche de l'INRA, à Bretenière, acquis par le Grand Dijon en mars 2008. Ce TAE a pour vocation d'accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants, s'appuyant sur une démarche technopolitaine de rassemblement sur un même lieu des structures de recherche, de formation secondaire, professionnelle, supérieure et continue des entreprises.

Le programme d'aménagement et de réhabilitation du site a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2012. Le dossier de permis d'aménager a été délivré le 26 novembre 2012.

**Maîtrise foncière**

Au 31 décembre 2020, la SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. En effet, le foncier a été acquis par la SPLAAD auprès du Grand Dijon dans son intégralité le 21 janvier 2013. Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2020 s'élèvent à 855 870,70 € TTC.

**Aménagement des sols et travaux**

Concernant le volet aménagement, l'intégralité des travaux principaux a été réalisée au 31 décembre 2021.

Les travaux restants consistent à démolir l'ancienne chaufferie et finir les trottoirs bordant les lots 2 et 4. Ces travaux seront réalisés lorsque les lots 2 et 4 seront commercialisés.

Les dépenses constatées pour ces postes au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 940 102,86 € TTC.

Seuls de menus travaux d'entretien sont prévus à l'horizon du 31 décembre 2021.

En ce qui concerne la réhabilitation des bâtiments existants, l'intégralité des travaux est réalisée. Au 31 décembre 2020, ce poste enregistre une dépense de 5 539 234,10 € TTC. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue sur ce poste.

### **Commercialisation et gestion locative**

Il reste deux terrains à commercialiser.

Des recettes locatives et de remboursement de charges sont issues de la gestion des bâtiments réhabilités.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 895 002,32€ TTC.

### **Etat prévisionnel des dépenses et recettes**

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2020 de 10 686 022,12 € TTC et un cumul des recettes réalisées, à cette même date, de 9 524 600,68 € TTC.

La participation de la collectivité, d'un montant de 2 090 002,00 € TTC incluant 840 000 € TTC de rachat d'équipements généraux, a déjà été perçue.

Vu l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière ;

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole et arrêté au 31 décembre 2020 comportant en annexe :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées. ;

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°6 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière ;
- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière, arrêté au 31 décembre 2020 et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 8 PROCURATION(S)	